



Recrutement des PLP : L'enseignement professionnel en manque d'enseignant-es

En cette période de tensions sociales, les stations-service ne sont pas les seules à être impactées par la pénurie ! Ce phénomène touche aussi les concours de recrutement d'enseignant-es de la voie professionnelle.

Si tous les résultats ne sont pas encore connus, ceux des concours réservés ne laissent rien augurer de bon ! Ce sont 529 postes (sur 883 ouverts) qui n'ont pas été pourvus à cette session, soit un taux de couverture (rapport entre le nombre d'admis et le nombre de postes) moyen d'environ 40 %. Dans certaines disciplines, il n'y a pas un-e seul-e admis-e. Ce qui illustre le paradoxe de ces concours réservés aux enseignant-es contractuel-les. Ces dernier-es enseignent depuis des années mais ne sont pas jugé-es assez « professionnel-les » pour être admis-es aux concours !

Ces premiers chiffres ne font que confirmer la crise de recrutement que connaît l'enseignement professionnel public. Selon un bilan de la DEPP, les CAPLP sont les plus touché-es par cette pénurie avec 28 % des postes non pourvus en 2015. Sur 3317 postes ouverts aux trois concours, ce sont 930 postes de PLP qui n'ont pas été pourvus !

Parmi les disciplines les plus touchées par cette crise de recrutement, les Biotechnologies se distinguent avec un taux atteignant à peine 38 % des postes pourvus (154 postes non pourvus sur 250). De manière plus générale, ce sont les disciplines professionnelles qui sont les plus touchées par cette désaffection (Génie civil option construction et réalisation des ouvrages : 31,48 % des postes pourvus, Génie industriel option matériaux souples : 38,10 % etc.).

Cette crise est générale et illustre le manque d'attrait criant de nos métiers !

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation alarmante, conséquence de l'absence de réels parcours de formations pour les futur-es PLP. Le SNUEP-FSU revendique leur mise en place et celle de dispositifs de pré-recrutements.

Le gouvernement s'est engagé à créer 1000 postes dans l'enseignement professionnel public. Sans une réelle amélioration de l'attractivité de nos métiers, il est peu probable que ces postes soient pourvus. Encore une opération de communication ! Pour le SNUEP-FSU, améliorer l'attractivité du CAPLP implique nécessairement une revalorisation salariale et une amélioration de conditions de travail des PLP.

Communiqué SNUEP-FSU

27 mai 2016

Loi Travail

VOTATION CITOYENNE

Tract
Matériel de vote
(cf. p9-10-11)

Sommaire

- > Recrutement des PLP.**P1**
- > Bilan examen pro réservé 2016.....**P2**
- > Bilan concours CAPLP interne et externe.....**P3**
- > Décès de J.DAIRE, 1^{ère} SG du SNUEP-FSU.....**P4**
- > Collèges de Guyane en REP+.....**P4**

- > Pour une formation des enseignant-es de qualité **P4**
- > Déclaration FSU au CTMEN.....**P5**
- > Droits des personnes LGBT.....**P5**
- > Motion de censure contre les LGBTphobies.....**P6**
- > Amplifier la mobilisation contre la loi Travail.....**P6**

- > Courrier commun adressé au Président.....**P7**
- > Loi Travail : un nouvel élan.....**P7**
- > Aux engoulés qui « luttent »**P8**
- > Tests salivaires : c'est non.....**P8**
- > Lu au BO.....**P8**

**RECRUTEMENT DES PLP
BILAN DE L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ
SESSION 2016**

Sections options	Examen professionnalisé réservé 2016				
	Nb de postes	Admis	Postes rendus	Liste comp	Tx de couv
Arts appliqués opt design	57	27	30		47,37%
Arts du bois	2	2	0		100,00%
Arts du métal	4	2	2		50,00%
Bâtiment opt maçonnerie	10	5	5		50,00%
Bâtiment opt peinture - revêtements	15	7	8		46,67%
Bâtiment opt tailleur de pierre	3	3	0		100,00%
Biotechnologies opt santé - environnement	115	30	85		26,09%
Coiffure	12	2	10		16,67%
Conducteurs routiers	4	1	3		25,00%
Éco.gestion opt commerce et vente	95	36	59		37,89%
Éco. gestion opt gestion et administration	35	10	25		28,57%
Éco. Gestion opt transport logistique	6	2	4		33,33%
Entretien des articles textiles	6	3	3		50,00%
Esthétique - cosmétique	13	7	6		53,85%
Ferronnerie d'art	0		0		
Fleuriste	3	3	0	1	100,00%
G. civil opt construction et économie	7	2	5		28,57%
G. civil opt construction et réalisation	9	2	7		22,22%
G. civil opt équipements techniques - énergie	13	8	5		61,54%
G. élec opt électronique	5	3	2		60,00%
G. élec opt électrotechnique et énergie	16	5	11		31,25%
G. ind. opt bois	40	21	19		52,50%
G. ind. opt construction et réparation carrosserie	2		2	Pas d'admis	0,00%
G. ind. opt matériaux souples	13	5	8		38,46%
G. ind. opt plastiques et composites	3	3	0		100,00%
G. ind. opt structures métalliques	7	6	1		85,71%
G. méca. opt construction	5	0	5	Pas d'admis	0,00%
G. méca. MV, MA, engins de chantier	31	11	20		35,48%
Hôtellerie - restauration orga. et prod.	14	3	11		21,43%
Hôtellerie - restauration ser. et com.	20	3	17		15,00%
Industries graphiques	10	4	6		40,00%
Lettres Allemand	2		2	Pas d'admissible	0,00%
Lettres Anglais	30	10	20		33,33%
Lettres Espagnol	15	3	12		20,00%
Lettres - Histoire Géographie	65	16	49		24,62%
Maroquinerie	1	1	0		100,00%
Mathématiques - physiques et chimiques	65	24	41		36,92%
Métiers de l'alimentation opt boulangerie	10	1	9		10,00%
Métiers de l'alimentation opt pâtisserie	14	5	9		35,71%
Sciences et techniques médico-sociales	34	11	23		32,35%
Tapiserie, garniture - décor	2	2	0		100,00%
Techniverriers	3	3	0		100,00%
Sections diverses : coord. Péda.et ing. de formation	50	50	0		100,00%
Sections diverses : horticulture	15	10	5		66,67%
Sections diverses : verre et céramique	1	1	0		100,00%
Total	882	353	529	1	40,02%

Sections options	CAPLP Externe 2016				CAPLP Interne 2016				Tx de couv
	Nb inscrits	Nb de postes	Admissibles	Nb inscrits	Nb de postes	Admissibles	Admis	Différence postes/admis	
Arts appliqués opt design	329	58	109	158	17		17	0	100,00%
Arts appliqués opt métiers d'art	101	10	17	63	8		8	0	100,00%
Bâtiment peinture - revêtements	121	35	50	45	14		6	8	42,86%
Biotechnologies opt biochimie - génie bio.	195	4	12			Non ouvert			
Biotechnologies opt santé - environnement	738	242	249	407	55	106	Non connu		
Coiffure		Non ouvert		51	8		8	0	100,00%
Conducteurs routiers	188	30	72	20	5			5	0,00%
Éco.gestion opt commerce et vente	2 367	150		415	5		5	0	100,00%
Éco.gestion opt gestion et administration	1 455	70	161	323	27		22	5	81,48%
Éco. Gestion opt transport logistique	217	13	29			Non ouvert			
Esthétique-cosmétique		Non ouvert		55	8		8	0	100,00%
G. civil opt construction et économie	144	32	52			Non ouvert			
G. civil opt construction et réalisation	173	47	60	62	10		6	4	60,00%
G. civil opt équipements techniques - én.	123	50	44	57	16	13	11	5	68,75%
G. élec opt électrotechnique et énergie	310	52	78	75	8		8	0	100,00%
G. élec opt électronique	166	10	15			Non ouvert			
G. ind. opt bois	118	41	33		16		9	7	56,25%
G. ind. opt matériaux souples	84	34	35	32	10		7	3	70,00%
G. ind. opt structures métalliques	68	25	28	30	9		8	1	88,89%
G. méca. opt construction	123	20	35			Non ouvert			
G. méca. MSMA	100	14	23			Non ouvert			
G. méca. MV, MA, engins de chantier	178	44	80	55	11		8	3	72,73%
Hôtellerie - restauration orga. et prod.	250	42	92	79	5		5	0	100,00%
Hôtellerie - restauration ser. et com.	383	40	98	78	5		5	0	100,00%
Lettres Allemand	66	8	16			Non ouvert			
Lettres Anglais	1 096	187		301	8		7	1	87,50%
Lettres Espagnol	884	89	209	224	16		16	0	100,00%
Lettres - Histoire Géographie	1 834	237		624	20		20	0	100,00%
Mathématiques - physique chimie	1 696	237		442	32	89	Non connu		
Réparation et revêtement en carrosserie	49	15	23			Non ouvert			
Sciences et techniques médico - sociales	866	114	150	356	22		22	0	100,00%
Total	14422	1950	1770	3952	335		206	129	61,49%

DECÈS DE JACQUELINE DAIRE PREMIÈRE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SNUEP-FSU

C'est jeudi 19 mai 2016 que Jacqueline DAIRE s'en est partie trop tôt à 73 ans, sans se plaindre, sans un bruit, après avoir lutté de toutes ses forces contre la leucémie. Pour ceux qui ne la connaissent pas, elle a été une des pierres angulaires de la construction du SNUEP-FSU. Elle a passé sa vie à apporter conseils et appuis aux collègues de l'Enseignement Professionnel, au mépris de sa propre

carrière, tout d'abord durant des années dans son académie de REIMS à la tête d'un autre syndicat qu'elle a dirigé avec brio jusqu'à l'éclatement syndical de 1999 qui a mené à la construction du SNUEP-FSU.

Jacqueline a alors pris en main la construction du SNUEP-FSU aux côtés d'autres collègues chevronnés. Elle a été la première secrétaire générale de notre organisation syndicale de 2001 à 2003. Beaucoup de responsables encore en poste actuellement ont appris le sens des responsabilités en s'imprégnant de son honnêteté intellectuelle, de son implication sans faille.

Mardi 24 mai 2016, nous avons dit adieu à Jacqueline DAIRE au crematorium de Reims-la-Neuville dans la stricte intimité des très proches comme elle l'avait demandée. La discrétion comme toujours, ne pas déranger. Ses cendres ont été dispersées dans l'après midi sur place. Nous sommes tous orphelins ce jour. Que Jacqueline DAIRE repose en paix. Son nom restera gravé dans le marbre du syndicalisme avec un grand S.

Régis DEBALLÉ
Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS
un des disciples de Jacqueline DAIRE

10 COLLÈGES DE GUYANE PASSENT EN REP+

La ministre de l'Éducation, répondant à une interpellation de députés lors des questions à l'assemblée, vient d'annoncer le passage en REP + (éducation prioritaire renforcée) pour 10 collèges de Guyane, portant ainsi à 29 collèges REP+ et un en REP.

Cette décision fait suite à une forte mobilisation en Guyane, associant personnels éducatifs, élus et parents

M1 EN ALTERNANCE : POUR UNE FORMATION DES ENSEIGNANT-ES DE QUALITÉ, LA FSU DEMANDE DE VÉRITABLES PRÉ-RECRUTEMENTS

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 24 mai, lors la journée des ESPE, le développement de l'alternance dès le M1 avec un concours de recrutement spécifique. Expérimenté cette année à Créteil et en Guyane, ce dispositif propose à des étudiants de M1 MEEF de travailler à tiers temps, en étant payés au SMIC. Dès la rentrée, il devrait se mettre en place dans les ESPE de Versailles, Amiens et Reims.

Ce qui n'est pas dit, c'est que la formation de ces étudiants M1 en alternance est réduite par rapport aux M1 « classiques ». Amputant les horaires universitaires, déjà insuffisants pour appréhender toute la complexité du métier, ce dispositif déporte

d'élèves. En effet, le passage de l'ensemble de l'académie en éducation prioritaire avait été annoncé par la directrice de l'enseignement scolaire, relayée par l'ex recteur de Guyane, et la rentrée avait été préparée sur ces bases. Ce classement, totalement justifié par la situation sociale et scolaire du territoire, menaçait d'être remis en cause, le nouveau recteur arguant d'une erreur de communication.

La FSU et ses syndicats ont immédiatement réagi. Ils ont été reçus

la formation vers une adaptation précipitée aux gestes professionnels. Alors que le ministère met en avant qu'il a remis en œuvre la formation initiale des enseignants, c'est paradoxal. Par ailleurs, la mise en place d'un concours spécifique dans le cadre de ce dispositif remet en cause l'égalité de traitement entre les étudiants.

Les directeurs d'ESPE se sont félicités de la réussite de ces étudiants aux concours, sans préciser qu'une sélection drastique a été faite pour s'assurer que seuls les étudiants les plus solides, qui pourraient absorber la surcharge de travail tout en préparant le concours, soient recrutés dans ce dispositif.

En utilisant le salariat étudiant, le ministère fait ainsi le choix de faire reposer essentiellement sur les épaules des étudiants les conséquences de la crise de recrutement, à savoir la pénurie d'enseignants sur le terrain et la crise de

au cabinet de la Ministre, dans le cadre d'une intersyndicale, et ont fait état de la gravité de la situation, demandant à la ministre d'honorer les engagements de l'État, ce qui a été fait. Cette décision va dans le bon sens, tant pour la formation des élèves que pour l'attractivité du territoire pour les personnels de l'Éducation nationale.

Communiqué SNES-FSU, SNUEP-FSU,
SNEP-FSU et SNUipp-FSU
25 mai 2016

remplacement qu'elle induit. Il précarise l'entrée dans le métier et remet en cause le fait que les enseignants et CPE sont concepteurs de leur métier.

La FSU ne peut approuver un tel dispositif inadapté à l'objectif de démocratisation tout comme à celui d'enrayer la crise du recrutement. En effet, l'augmentation des postes aux concours depuis 2012 ne suffit pas à rendre attractif le métier d'enseignant. Les premiers résultats d'admissibilité de la session 2016 sont inquiétants dans certaines disciplines pour le second degré, dans certaines académies pour le premier degré.

Pour la FSU et ses syndicats de l'enseignement, il y a urgence à mettre en place des pré-recrutement, ce qui signifie rémunérer des étudiants pour suivre et réussir les études sans avoir à travailler par ailleurs. En contrepartie, ces étudiants sous statut d'élèves-professeurs >>>

>>>

s'engagent dans les parcours universitaires et les préparations aux concours de l'enseignement et de l'éducation, puis dans

CTMEN DU 18 MAI 2016 DÉCLARATION FSU

Alors que le débat sur le projet de loi Travail venait de commencer au Parlement, le gouvernement a décidé de le censurer en utilisant le 49-3. Après ses tentatives infructueuses pour convaincre, le gouvernement refuse que le travail soit l'objet d'un débat démocratique dans notre pays. Dans ce contexte, la FSU a refusé de siéger au CTM convoqué le 12 mai, journée de manifestations pour le retrait du projet de loi. Elle entendait signifier qu'il n'y a pas d'autre solution que le dialogue et l'ouverture de discussions sur la question du travail pour garantir les droits des salarié-es, créer de nouveaux droits afin de répondre aux évolutions actuelles du monde du travail.

Une telle orientation doit aussi prévaloir dans la Fonction publique et dans notre ministère, particulièrement sur le dossier de la réforme du collègue. Faut-il rappeler le refus de la ministre de même recevoir l'intersyndicale en audience ? Comme l'absence de toute ambition transformatrice associée au bilan de la réforme des lycées ? Dans le cadre de sa revendication de revalorisation des carrières enseignantes, la

une période d'engagement au service de l'État.

Rendre attractifs nos métiers, c'est aussi revaloriser de façon conséquente les

FSU a souvent exprimé dans cette instance sa demande d'alignement du montant de l'ISAE sur celui de la part fixe de l'ISOE. Elle se félicite donc de l'annonce que cette mesure sera pleinement effective à la rentrée 2016. Pour autant, le dossier indemnitaire n'est pas clos ; citons les collègues exclus de l'ISAE ou les indemnités des COPsy moins élevées que l'ISOE et que les indemnités des psychologues du premier degré alors même que les missions de ces personnels les conduisent à un service organisé sur 39 semaines, l'indemnité des professeurs documentalistes et l'absence de revalorisation de l'ISOE. Alors que le chantier de la transposition des mesures PPCR aux carrières enseignantes s'ouvre, la FSU entend que celles-ci soient une première étape de revalorisation des traitements et des déroulements de carrière. Elle rappelle son exigence que les mesures PPCR soient transposées pour tous les corps relevant de grilles indiciaires différentes de la grille-type. Elle tient à rappeler sa volonté de voir l'ensemble des personnels bénéficier d'une amélioration et son objectif de progresser nettement vers l'égalité professionnelle.

salaires et améliorer les conditions de travail des enseignants et des CPE.

Communiqué FSU
26 mai 2016

Les textes examinés le 7 octobre dernier devant améliorer la gestion des personnels contractuels apparaissent bloqués en « l'attente de validation interministérielle ». Cette situation qui perdure est particulièrement inquiétante pour nos collègues, tant en ce qui concerne leur situation d'emploi que de rémunération. Les données nouvelles du bilan social devraient pourtant interpeller. L'inquiétude est renforcée par le précédent du CTM du 20 juin 2012 avec l'adoption à l'unanimité moins une abstention du projet de décret abrogeant le recours aux vacances, celui-ci n'étant depuis pas publié ; la situation créée est donc parfaitement inacceptable et la FSU en demande le déblocage immédiat.

La préparation de la rentrée 2016 est marquée par des inquiétudes fortes car les moyens dégagés s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins : remplacements difficiles (nouvelle journée d'action des parents d'élèves du 93 aujourd'hui), croissance démographique non couverte dans les lycées d'autant que les emplois second degré sont généralement concentrés sur les collèges pour tenter d'atténuer la contestation de la réforme....

DROITS DES PERSONNES LGBT : L'ÉGALITÉ TOUJOURS À CONQUÉRIR

Obtenir ou défendre des droits est un combat quotidien, au travail, à l'école ou dans la famille, comme dans la société tout entière.

Si le mariage est ouvert aux couples de même sexe, l'égalité en droits n'est pas atteinte : la PMA n'est toujours pas accessible à toutes les femmes, les personnes trans n'ont toujours pas accès à des papiers conformes à leur identité de genre.

Au quotidien, les discriminations et les violences continuent de peser fortement sur

les personnes LGBT, dans un contexte où certaines idées réactionnaires s'expriment sans complexe.

Il revient notamment à l'école d'éduquer toutes et tous afin de permettre l'émancipation de chacun-e quels que soient son sexe, son identité de genre, son orientation sexuelle, sa couleur de peau, son origine...

Pour l'avènement d'une société de droits égaux pour toutes et tous, pour que cessent les discriminations et les violences, il est important de rendre visible ce combat en étant largement présent-es dans la rue, pour l'égalité.

C'est pourquoi la FSU appelle à participer aux rassemblements à l'occasion du 17 mai, ainsi qu'aux Marches des fiertés LGBT partout en France.

14 mai Le Mans

21 mai Aix-en-Provence Angers Poitiers

28 mai Caen Dijon Grenoble

4 juin Bordeaux Lille Nancy Rennes

Toulouse

11 juin Arras Nantes Strasbourg

18 juin Biarritz Gap Metz Tours

2 juillet Paris

9 juillet Lyon

16 juillet Marseille Montpellier

Communiqué FSU
vendredi 13 mai 2016

MOTION DE CENSURE CONTRE LES LGBTPHOBIES !

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire réaffirme sa détermination à combattre avec force toutes formes de discriminations et de violences à l'égard des personnes LGBT à l'école. Il réaffirme aussi sa détermination à être à l'offensive contre toutes les mobilisations réactionnaires et haineuses, qui défendent les pires stéréotypes hétéro-sexistes et stigmatisent les LGBT.

La lutte contre les LGBTphobies exige une action volontariste où la frilosité ne doit pas être de mise. Elle nécessite de mener des initiatives concrètes et de ne pas lâcher un pouce de terrain dans la bataille des idées contre les visions de la société rétrogrades et inégalitaires. Au travail quotidien, de longue haleine, sur

TOUJOURS DÉTERMINÉ-ES : AMPLIFIER LA MOBILISATION, FAIRE RESPECTER LA DÉMOCRATIE !

Après plus de deux mois de mobilisation des salarié-es, des jeunes, des privé-es d'emploi et des retraité-es, la mobilisation se poursuit et s'amplifie comme le montre cette journée du 19 mai.

Cette semaine, le développement d'actions, de grèves dans de nombreux secteurs et de blocages pour obtenir le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, montre que la détermination reste intacte.

L'opinion publique reste massivement opposée à cette loi Travail et à l'utilisation autoritaire du 49.3 par le gouvernement.

Le gouvernement n'a pas d'autre issue que celle du dialogue avec les organisations qui luttent pour le retrait de ce projet de loi et pour être écoutées sur

le terrain, doivent s'ajouter des campagnes médiatiques fortes. Ce volontarisme qui est le nôtre doit aussi être celui de notre institution, sans recul, sans demi mesure.

- La campagne contre les LGBTphobies à l'école doit être lancée dès le début de chaque année scolaire afin que les personnels puissent s'en emparer pleinement, et qu'elle ait une portée sur toute l'année

- La question des discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre doit être prise en compte dans les enquêtes de victimation menées dans les établissements scolaires

- La déconstruction des stéréotypes essentialistes doit s'inscrire dans les enseignements, notamment par des dispositifs dédiés dès l'école primaire, comme auraient pu l'être les ABCD de l'égalité

- La formation des personnels doit introduire, que ce soit dans les ESPE ou les structures de l'enseignement privé

les revendications qu'elles portent. C'est pourquoi les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL en appellent solennellement au président de la République.

Des secteurs professionnels sont engagés dans un mouvement de grève reconductible, d'autres vont entrer dans l'action. Les organisations appellent le 26 mai prochain à une journée nationale de grève, manifestations et actions.

Les organisations décident de renforcer l'action par une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris le 14 juin, au début des débats au Sénat. Elles appellent à multiplier d'ici là, sur tout le territoire, des mobilisations sous des formes diversifiées.

Elles décident également une grande votation dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude qui se déroulera dans les semaines à venir en parallèle au débat parlementaire afin de poursuivre avec les salarié-es et les

sous contrat, des formations à la lutte contre les discriminations LGBTphobes

- Le soutien du ministère et de son administration aux personnels LGBT discriminé-es, et aux enseignant-es pris-es à partie par les réactionnaires, doit être sans faille

- Les familles homoparentales doivent être pleinement reconnues : les deux parents doivent être associé-es au suivi de la scolarité de leur enfant.

Le Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire veillera à faire avancer ces revendications. Il appelle à participer aux Marches des fiertés qui se dérouleront de mai à juillet dans de nombreuses villes en France.

Communiqué du Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire
17 mai 2016

jeunes les débats sur la loi Travail, obtenir le retrait de ce texte pour gagner de nouveaux droits permettant le développement d'emplois stables et de qualité.

La loi doit notamment préserver la hiérarchie des normes, élément protecteur pour tous et toutes les salarié-es.

Cette votation sera remise lors d'un nouveau temps fort qu'elles décideront prochainement.

Les organisations invitent leurs structures à poursuivre la tenue d'assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Elles se retrouveront rapidement pour assurer l'organisation et la réussite de ces mobilisations et initiatives.

Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires,
UNEF, UNL, FIDL
19 mai 2016

Courrier commun des organisations syndicales à destination du président de la République

23 mai 2016

Monsieur le président de la République,

Depuis plus de deux mois les organisations syndicales et de jeunesse signataires de ce courrier demandent le retrait du projet de loi travail, le gouvernement ayant refusé de le suspendre pour amorcer une véritable concertation comme l'article L1 du Code du travail l'exige et pour tenir compte des propositions alternatives de nos organisations.

Sur de nombreux points en effet, ce projet, d'un côté institue une rupture sociale, économique et d'égalité de droit (cf. l'article 2 sur l'inversion de la hiérarchie des normes), et d'un autre remet en cause les droits des salariés (cf. par ex. les licenciements ou la médecine du travail).

Alors que ce projet est présenté comme un texte de progrès il ne recueille pas de majorité, ni à l'assemblée nationale, d'où l'usage du 49.3 (outil constitutionnel brutal de déni démocratique) ni dans la population, comme en témoignent les sondages.

Dans ces conditions, les organisations signataires demandent à être reçues rapidement.

Lors de ces rencontres elles exposeront chacune leurs positions. Alors que les termes de dialogue social sont régulièrement invoqués, cela relèverait d'un fonctionnement démocratique normal.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de nos salutations distinguées.



LOI TRAVAIL : UN NOUVEL ÉLAN AVEC PLUS DE SALARIÉ-ES, JEUNES, PRIVÉ-ES D'EMPLOI, RETRAITÉS DANS L'ACTION

La mobilisation contre le projet de loi travail s'amplifie et s'enracine durablement pour le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits.

La détermination des salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et retraité-es est sans faille, comme le démontrent le nombre de manifestants ce jour et le nombre d'initiatives dans les entreprises, les sites industriels, les zones commerciales.

La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforce cette détermination.

Les organisations réaffirment les termes de leur courrier commun envoyé le 20 mai au Président Hollande dans lequel elles demandaient à être reçues. Alors que celui-ci dit faire du dialogue social sa méthode de

gouvernement, les organisations attendent toujours la réponse à leur courrier.

La mobilisation des salarié-es, jeunes et privé-es d'emploi est aujourd'hui majoritaire, l'opinion publique reste massivement défavorable au texte de loi et l'unité des organisations syndicales engagées, représentant du front large et résolu, reste intacte.

Des milliers de nouveaux salarié-es d'entreprises des plus petites au plus grandes, de tous secteurs professionnels sont entrés dans la mobilisation. De nombreux secteurs professionnels restent engagés, souvent dans un mouvement de grève reconductible, comme dans les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports, etc.

Les organisations appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations :

- En multipliant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.

- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.

Chaque jour doit être un nouvel élan dans la mobilisation.

- En déployant dès le début de la semaine prochaine la votation citoyenne décidée en intersyndicale dans les entreprises, les administrations et les lieux d'études.

Cette votation sera remise au président de la République lors d'un nouveau temps fort dans la deuxième quinzaine de juin.

- En créant les conditions de la réussite d'une puissante manifestation nationale le 14 juin à Paris, Elles se retrouveront de nouveau pour assurer l'organisation et la réussite des mobilisations et initiatives.

Communiqué CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES,
UNEF, UNL, FIDL
26 mai 2016

AUX ENCAGOULÉS QUI « LUTTENT » CONTRE LA LOI TRAVAIL EN ATTAQUANT DES MANIFESTANTS

C'est une nouvelle fois aux cris de « SO collabo » que quelques pseudo-activistes ont caillassé un groupe de manifestants dont le tort était de porter un brassard de Service d'Ordre.

Bilan de cette courageuse action : un professeur des écoles blessé, qui, à deux centimètres, perdait un œil ! Un professeur des écoles, mais cela aurait aussi pu être un retraité, un bibliothécaire, une infirmière... bref de simples salariés, de simples citoyens qui se mettent à disposition de leur organisation syndicale le temps d'une manifestation. Ces camarades, SO d'un instant, ne sont pas des gros bras mais des militants mobilisés pour que nous soyons de

plus en plus nombreux à manifester sereinement contre la loi Travail.

Celles et ceux qui déclenchent de tels attaques ont-ils si peu de bon sens qu'ils pensent réellement qu'en molestant de la sorte des enseignants, des ouvriers, des retraités... ils font avancer la « convergence des luttes », le « tous ensemble ». Qu'en s'en prenant à « nous », ils font reculer le gouvernement ? Évidemment non ! Les quelques dizaines de meneurs n'ont pas d'autres buts que d'accentuer le chaos sans se soucier des personnes et en essayant d'instrumentaliser une exaspération bien réelle... exaspération qu'alimentent de semaines en semaines les déclarations du gouvernement et les provocations de la préfecture de police.

En prenant ainsi pour cible des salariés qui n'ont aucune protection, ils font le jeu de celles et ceux, gouvernement et patronat

compris, qui n'attendent qu'une chose : la fin de la mobilisation.

Évidemment cela n'entamera en rien notre détermination, nous invitons seulement tous les manifestants à bien réfléchir au sens de leurs actes : ce n'est pas en lapidant des salariés armés d'un unique brassard, qu'ils feront reculer le gouvernement.

La FSU île de France, ses militants, continueront à travailler au rassemblement des adversaires au projet de loi travail, sans se tromper d'adversaire, eux.

En attendant, nous souhaitons bon rétablissement à notre camarade !

Communiqué FSU île de France

26 mai 2016

TESTS SALIVAIRES : POUR NOUS C'EST NON !

L'Union Nationale Lycéenne, premier syndicat lycéen de France, dénonce fermement la décision du Conseil Régional d'Île-de-France de faire passer aux lycéen-nes des tests salivaires pour détecter la drogue.

Cette mesure, succédant aux autres dérives – pour la plupart sexistes ou xénophobes – de Mme Péresse, est à la fois illégale, infantilisante mais aussi inutile : la répression

n'a jamais fonctionné. De plus, ces tests, peu fiables, mettraient aussi en difficultés les fumeurs-euses passifs.

L'UNL, force de propositions, demande quant à elle une vraie politique de prévention, par le biais d'ateliers pédagogiques sur les conséquences de la consommation de drogue ; et d'accompagnement des consommateurs : un véritable suivi de l'addiction est plus que jamais nécessaire. Des interventions à ce sujet ont déjà été faites par des associations, et la Région pourrait les financer.

Nous exigeons l'abandon de ces tests nauséabonds, et rassurons Mme Péresse sur le fait que nous saurons être présent-es en conséquence contre leur mise en place. Dans cette optique, nous appelons les lycéennes et lycéens à refuser fermement de passer ces tests et à se préparer à se mobiliser sous toutes les formes jusqu'à obtenir satisfaction.

Communiqué UNL

20 mai 2016

BO n°19 du 12/05/2016

Certificat d'aptitude professionnelle

Création et modalités de délivrance de la spécialité

« Maintenance des matériels »

arrêté du 24-3-2016 - J.O. du 27-4-2016- NOR

MENE1608461A

Baccalauréat professionnel

Création et modalités de délivrance de la spécialité

« Maintenance des matériels »

arrêté du 24-3-2016 - J.O. du 27-4-2016- NOR

MENE1608482A

BO n°20 du 19/05/2016

Écoles et établissements du second degré

Programme des assistants de langues vivantes étrangères

circulaire n° 2016-080 du 17-5-2016- NOR MENE1612038C



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Plus de 70% de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3.

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Alors que certain-e-s parlent d'avancées, d'autres comme le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens. Ce texte reste fidèle à son objectif de départ :

Inversion de la hiérarchie des normes (article 2). La primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables... avec

pour finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.

CONCOURENT À CETTE RÉGRESSION SOCIALE :

► **Les accords de développement et de maintien de l'emploi**

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficultés économiques.

Ils peuvent imposer aux salarié-e-s des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur.

Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien! Et fini le licenciement économique si un salarié-e refuse une telle modification de son contrat de travail. L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques.

► **L'assouplissement du licenciement économique**

La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes,... ne permettant plus au/à la juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Ces dispositions empêchent aussi le/la salarié-e de contester le licenciement économique auprès du/de la juge prud'homal. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salarié-e-s. Que resterait-il donc, dans ces conditions, du CDI ?

► **Le référendum-chantage**

Possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30% des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l'employeur-euse.

Ceci s'opposerait aux choix des salarié-e-s dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l'exercice du droit d'opposition. C'est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s'agit.

On ne connaît que trop la sincérité d'un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d'emploi et le « libre arbitre » qu'il en résulte pour les salarié-e-s sommés de choisir entre garder la « garantie » de l'emploi ou leurs garanties, Smart en est un exemple.

► **Une médecine du travail au rabais et dévoyée**

Loin de chercher à la développer, le projet de loi El Khomri entérine une situation déjà fragilisée. La visite médicale d'embauche est réservée aux seuls salarié-e-es affecté-e-es sur des postes pré-

sentant des risques particuliers, la périodicité des visites médicales est supprimée, la possibilité est ouverte à des non médecins pour faire les visites médicales et les études de postes... La médecine du travail est aussi attaquée par une réforme de l'aptitude.

Ainsi le rôle de la médecine du travail est radicalement transformé notamment en ne permettant plus de faire lien entre le travail et les affections subies de son fait. D'un rôle de prévention, elle mute à celui de délivrance d'un permis d'embaucher et de licencier.

► **La fonction publique également concernée**

Si ce projet de loi vise d'abord à modifier le Code du travail, les agent-e-s de la Fonction publique sont concernée-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions, qui pourraient être transposés dans le secteur public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de fonction publique sont la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, rapport national, local, temps de travail, etc.)

► **Pour les jeunes, le droit à l'avenir remis en cause**

Alors que les jeunes connaissent déjà la précarité pendant leurs études et leur insertion professionnelle, la loi travail est une véritable remise en cause de leur droit à l'avenir imposant de travailler plus pour gagner moins, tout en fragilisant leur parcours de vie en facilitant les licenciements.

Les organisations des pays voisins qui ont fait l'expérience d'une réforme du marché du travail dans un passé récent, Italie, Espagne, Portugal, bien sûr la Grèce mais également l'Allemagne mesurent les conséquences et interrogent très fortement la pertinence du projet gouvernemental en France. Leur position se traduit par des messages de solidarité et les grèves organisées actuellement.

La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de s'engager dans la mobilisation. PARTICIPEZ-Y EN DÉPOSANT LE BULLETIN DE VOTE !



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

Salarié-e du public

Salarié-e du privé

Etudiant-e/lycéen-ne

Retraité-e

Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail

Pour

Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s

Oui

Non

Signature :

Commentaires :